

Facture électronique : cycle de vie & conservation

Mars 2026 · Réforme fiscale B2B

Au-delà de l'obligation d'émission et de réception, la réforme impose un suivi précis du cycle de vie de chaque facture ainsi que des durées de conservation strictes sur les plateformes agréées. Voici ce que vous devez savoir.

LE CYCLE DE VIE D'UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE



LES STATUTS OBLIGATOIRES À METTRE À JOUR

- **Émise**
La facture est envoyée par la PDP du fournisseur
- **Reçue**
La PDP du client accuse réception
- **Acceptée**
Le client valide la facture
- **Refusée**
Le client rejette la facture (motif obligatoire)
- **En litige / Suspendue**
Contestation partielle en cours
- **Payée**
Le règlement est effectué et confirmé

DURÉES DE CONSERVATION SUR LA PLATEFORME

10 ans

Conservation fiscale obligatoire

Durée légale de conservation des factures électroniques au titre du droit fiscal (livre des procédures fiscales).

6 ans

Prescription en droit commercial

Délai applicable aux litiges commerciaux. Les factures doivent rester accessibles et opposables pendant cette période.

3 ans

Données de transaction TVA

Les données transmises à la DGFIP via e-reporting sont conservées à des fins de contrôle de TVA.

Variable

Selon votre PDP

Chaque plateforme agréée propose ses propres conditions d'archivage. À vérifier impérativement dans le contrat.



Point de vigilance : si vous changez de PDP, assurez-vous que vos factures archivées sont exportées ou transférées avant la fin du contrat. La perte d'accès à vos archives peut entraîner des pénalités fiscales en cas de contrôle.

Nous vous accompagnons

Choix de la PDP, vérification des clauses d'archivage, suivi des statuts — nos experts sont à vos côtés.

[Nous contacter ↗](#)